

Cfdt:

BNP PARIBAS

AÔUT 2026



Nicolas GUINAMANT
07 62 36 28 83



Marie Rose MICHINEAU
06 67 13 42 74



Stefan DESBOURDES
06 68 24 35 41



Sylvie RECHARD
06 99 90 36 05



Taos BELOUIDIANE
07 62 38 40 96



Vincent RENAU
06 99 90 36 53



Virginie MEGEVAND
06 61 06 73 06



Martine CROMBEZ
06 61 14 31 05



Fabrice POINTEAU
06 59 80 61 46



Contactez-nous !

L'INFORMATION DE VOS ELUS CFDT

PARIS



BIEN PRÉPARER VOTRE RENTRÉE



“ Je peux bénéficier de **2 heures d'absence rémunérée** pour accompagner mon ou mes enfants en classe le jour de la rentrée, de la première année de sa scolarité jusqu'à l'entrée en 6ème incluse. L'accord de mon manager est requis préalablement.

LES FRAIS DE GARDE

CONDITIONS À REMPLIR POUR EN BÉNÉFICIER

- J'ai un ou plusieurs **enfants à charge** fiscalement âgés de moins de 10 ans ;
- J'utilise les services d'une assistante maternelle agréée, d'une crèche collective, familiale ou parentale, d'un jardin d'enfants, d'une halte-garderie, d'un centre de loisirs ou d'une garderie d'école maternelle ;
- Mon (ma) conjoint(e) ne bénéficie pas de subvention de la part de son employeur ;
- Mon (ma) conjoint(e) et moi-même exerçons une activité professionnelle ;
- Je peux bénéficier des frais de garde si je suis un parent isolé.



Pour les enfants de moins de 6 ans, la subvention porte sur tous les jours ouvrés. Pour les enfants de moins de 10 ans, la subvention porte sur les mercredis, les petites vacances scolaires. La participation frais de garde pour les mois de juillet et août est plafonnée à 20 jours de garde cumulés.

Les frais de garde des enfants de plus de 6 ans sont soumis aux cotisations sociales, à l'impôt et à l'avantage en nature.



Cfdt:

BNP PARIBAS

Vos élus CFDT
sont à votre
écoute !
Contactez-nous.

Cfdt: Adhésion
en ligne



CFDT.FR

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

PROCÉDURE

- 💡 L'ouvre un dossier de demande de participation (pour plus d'informations, je contacte le CSEE)
- 💡 Vous joignez votre attestation de présence signée via Daily RH.
- 💡 Vous envoyez la facture du mois concerné de la crèche, centre aéré (organisme de garde) ou bulletin de salaire de l'assistante maternelle en format PDF, en cas de facturation à l'heure ou au forfait: 10 heures = 1 journée.
- 💡 Vous joignez la capture d'écran de votre planning du mois concerné. Votre nom doit être visible **en couleur**. Si vous êtes éligible aux jours de fermeture tardive à la clientèle à partir de 18h30, indiquez-le en commentaire lors de vos demandes (max. 5 jours).



MONTANT

**L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE
EST FIXÉE À**

6€20 maximum par jour

&

7€60 maximum pour la journée de fermeture tardive à la clientèle, à partir de 18h30. (maximum une journée par semaine)

La demande de participation doit être effectuée chaque mois (En cas de retard, rétroactivité maximum possible de 3 mois).

BON À SAVOIR

ALLOCATION SPÉCIALE FAMILIALE

L'ASF est une prime qui vous est attribuée sous conditions.

Vous devez être présent au 31 mai de l'année en cours et avoir au moins un enfant à charge fiscalement.

Le paiement dépend de vos données administratives figurant dans votre portail ALIS.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au [lien suivant](#).



PREVOYANCE FLEXIBLE

Comme chaque année, vous pourrez modifier vos garanties du 1er au 31 décembre.



**VOS ÉLUS CFDT RESTENT À VOTRE DISPOSITION
POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS.**